



Congrès du travail du Canada
Canadian Labour Congress



Le 10 septembre 2015

Par courriel et courrier ordinaire

Monsieur Guy Ryder
Directeur général
Organisation internationale du Travail
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22
Suisse

Monsieur le directeur général,

Le Congrès du travail du Canada (CTC) est la voix nationale du mouvement ouvrier canadien et il représente 3,3 millions de travailleuses et travailleurs canadiens. L'Internationale des Services Publics (ISP) est la fédération syndicale mondiale qui représente 20 millions de travailleuses et travailleurs fournissant des services publics partout dans le monde, notamment au Canada.

L'ISP et le CTC comptent tous les deux des membres affiliés qui représentent les travailleuses et travailleurs du secteur public fédéral du Canada et qui font partie du Conseil national mixte de tous les syndicats de fonctionnaires fédéraux canadiens.

La présente plainte porte sur des mesures législatives regrettables que le gouvernement du Canada a prises en vue de modifier la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (la « LRTFP »).

Le projet de loi C-59 limite la portée de la négociation collective en conférant au gouvernement du Canada le pouvoir d'apporter des modifications aux conventions collectives en vigueur sans négocier avec les associations de travailleuses et travailleurs touchés. Le projet de loi C-59 établit des exclusions à la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* qui permettent à l'employeur de supprimer, de modifier et d'imposer unilatéralement une

catégorie générale et fondamentale de conditions d'emploi relatives aux congés de maladie et à l'assurance-invalidité qui avaient déjà fait l'objet de libre négociation collective.

Nous demandons formellement que le Comité de la liberté syndicale de l'OIT soit saisi de la présente plainte en vue d'établir de quelle manière ce projet de loi pourrait contrevenir aux conventions 87, 98, 151 et 154 de l'OIT du fait qu'il mine la liberté syndicale et les droits des membres du secteur public fédéral à la libre négociation collective.

Nous vous avisons par la présente que le CTC et l'ISP appuient sans réserve les affiliés du secteur public fédéral et vous demandons l'autorisation d'associer le nom de nos organisations à leur plainte contre le gouvernement du Canada.

Veillez agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hassan Yussuff
Président du CTC



Rosa Pavanelli
Internationale des Services Publics

c.c. Karen Curtis, directrice adjointe, Service des normes internationales du travail, OIT
Dirigeants des agents négociateurs du CNM
Marie Clarke Walker, Vice-présidente exécutive, CTC

sepb225

dossier : 20903-01